

Communauté de Communes du Diois

42 Rue Camille Buffardel

BP 41

26 150 DIE

REF : IV-EzGEDC25004121D

Par LR +AR

Eurre, le 1 Octobre 2025

Objet : Avis sur le projet Plan Local d'Urbanisme Intercommunale de la Communauté de Communes du Diois

Monsieur Le président,

Suite à l'arrêt de votre projet de PLUI, vous avez sollicité l'avis de la communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, par courrier du 22 juillet 2025.

Après avoir pris connaissance du PADD, du dossier règlementaire et des quelques secteurs dérogatoires, votre projet de PLUI semble respecter la notion de constructibilité limitée et les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols préconisés par la loi Climat et résilience.

En effet, le projet prévoit très majoritairement la mobilisation des espaces dents creuses et limite fortement l'extension des enveloppes urbaines existantes des communes.

Par ailleurs, il prend aussi en compte la gestion de l'eau dans son ensemble notamment au regard du travail fait à l'échelle du bassin versant de la Drôme

Par la présente, nous vous informons en conséquence que la communauté de communes du val de Drôme n'a aucune remarque sur votre projet arrêté et qu'elle émet un avis favorable.

Nous vous souhaitons une bonne poursuite de cette démarche jusqu'à son approbation.

Le Président
Jean SERRET

